

S.E.L.A.R.L.
GRIFFON-WARET
ASSOCIES
HUISSIERS DE JUSTICE
ASSOCIES

26 rue du Docteur ROUX
BP 83
92704 COLOMBES CEDEX

Tél. : 01 42 42 66 35
Fax : 01 42 42 77 79

griffonclotilde@huissier-
colombes.com

Références bancaires :

CDC
Banque : 40031
Guichet : 00001
Compte : 0000350615C
Clé RIB : 63

Accepte le paiement par carte
bancaire (possible par téléphone)
IBAN :
FR62 4003 1000 0100 0035 0615 C63
3IC : CDC GFR PPXXX

**ACTE
D'HUISSIER
DE
JUSTICE**

PREMIERE EXPEDITION

REFERENCES A RAPPELER
MD:21009

Emol.	26,40
SCT	7,67

H.T.	34,07
Tva 20%	6,81
Taxe	13,04
Timbres	5,42

T.T.C	59,34



**SIGNIFICATION
DE LETTRE ET D'UN CAHIER DE DOLEANCES**

L'AN DEUX MILLE SEIZE ET LE DIX-NEUF OCTOBRE

Nous, Maîtres Clotilde GRIFFON et Benjamin WARET, Huissiers de Justice associés, membres de la SELARL GRIFFON-WARET ASSOCIES, titulaire d'un office d'Huissier de justice à la résidence de COLOMBES (92700), y demeurant 26 rue du Docteur Roux, soussigné par l'un d'eux

À :

Monsieur MONLOUBOU Pierre

En sa qualité de président du Conseil d'administration de la SA ENEDIS,
34 place des Corolles
92400 COURBEVOIE

Pour qui la copie du présent a été remise comme indiqué au Procès Verbal de Signification ci après annexé.

À LA DEMANDE DE :

Madame LOBÉ Annie domiciliée c/o SantéPublique-editions 20 avenue Stalingrad 94260 FRESNES

Elisant domicile en mon Etude

Je vous SIGNIFIE et vous remets copie

- D'une lettre en date du 14 octobre 2016 ayant pour objet « Signification par voie d'huissier, valant mise en demeure, des cahiers de doléances des citoyens et des élus de la République française contre les compteurs « communicants » Linky, Gazpar et les compteurs à téléréleve d'eau chaude et d'eau froide »
- « D'un cahier de doléances des citoyens et des élus de la République française contre les compteurs « communicants » Linky, Gazpar et les compteurs à téléréleve d'eau chaude et d'eau froide »
- D'un article rédigé par Annie Lobé le 5 décembre 2012 pour le site www.santepublique-editions.fr intitulé « *Vivre sans électricité et sans téléphone portable* »

A ce que vous n'en ignoriez.

26 rue du Docteur ROUX
BP 83
92704 COLOMBES CEDEX

Tél. : 01 42 42 66 35
Fax : 01 42 42 77 79

griffonclotilde@huissier-
colombes.com

Références bancaires :

CDC
Banque : 40031
Guichet : 00001
Compte : 0000350615C
Clé RIB : 63

Accepte le paiement par carte
bancaire (possible par téléphone)
IBAN :
FR62 4003 1000 0100 0035 0615 C63
BIC : CDC GFR PXXXX

ACTE
D'HUISSIER
DE
JUSTICE

PREMIERE EXPEDITION

REFERENCES A RAPPELER
MD:21009

COUT DE L'ACTE	
Emol.	26,40
SCT	7,67

H.T.	34,07
Tva 20%	6,81
Taxe	13,04
Timbres	5,42

T.T.C	59,34



REMISE A TIERS PRESENT A DOMICILE

Requérant : Madame Annie LOBÉ

Titre de l'acte signifié : une SIGNIFICATION DE LETTRE

Date de signification : 19 octobre 2016

Destinataire : Monsieur **MONLOUBOU Pierre** demeurant En sa qualité de président du Conseil d'administration de la SA ENEDIS, 34 place des Corolles 92400 COURBEVOIE

Circonstances rendant impossible la signification à personne :

✓ L'intéressé est absent.

L'acte a été délivré par Clerc assermenté, à Madame MORITZ Marion, assistante ainsi déclaré, rencontré(e) dans les lieux, qui a certifié le domicile et a accepté de recevoir l'enveloppe contenant copie de l'acte, enveloppe fermée ne comportant d'autres indications que d'un côté le nom et l'adresse du destinataire de l'acte et de l'autre le cachet de l'huissier apposé sur la fermeture du pli.

Un avis de passage daté avertissant le signifié de la remise de la copie en mentionnant la nature de l'acte, le nom du requérant ainsi que les indications relatives à la personne à laquelle la copie a été remise a été laissé ce jour au domicile.

La lettre prévue par l'article 658 du C.P.C. comportant les mêmes mentions que l'avis de passage et copie de l'acte de signification a été adressée dans le délai prévu par la loi.

Le présent acte est soumis à taxe fiscale et comporte 111 feuilles sur la copie.

Les mentions relatives à la signification sont visées par l'Huissier de Justice.

Maître WARET Benjamin



S.E.L.A.R.L.
GRIFFON-WARET
ASSOCIES
HUISSIERS DE JUSTICE
ASSOCIES

26 rue du Docteur ROUX
BP 83
92704 COLOMBES CEDEX

Tél. : 01 42 42 66 35
Fax : 01 42 42 77 79

griffonclotilde@huissier-
colombes.com

Références bancaires :

CDC
Banque : 40031
Guichet : 00001
Compte : 0000350615C
Clé RIB : 63

Accepte le paiement par carte
bancaire (possible par téléphone)
IBAN :
FR62 4003 1000 0100 0035 0615 C63
BIC : CDC GFR PPXXX

**ACTE
D'HUISSIER
DE
JUSTICE**

PREMIERE EXPEDITION

REFERENCES A RAPPELER
MD:21009

Emol.	26,40
SCT	7,67

H.T.	34,07
Tva 20%	6,81
Taxe	13,04
Timbres	1,89

T.T.C	55,81

SIGNIFICATION DE LETTRE

Sur et aux fins de la signification de lettre et d'un cahier de doléances par acte de mon ministère en date du 19 octobre 2016

L'AN **DEUX MILLE SEIZE** ET LE **VINGT SIX OCTOBRE**

Nous, Maîtres Clotilde GRIFFON et Benjamin WARET, Huissiers de Justice associés, membres de la SELARL GRIFFON-WARET ASSOCIES, titulaire d'un office d'Huissier de justice à la résidence de COLOMBES (92700), y demeurant 26 rue du Docteur Roux, soussigné par l'un d'eux

À :

Monsieur MONLOUBOU Pierre

En sa qualité de président du Conseil d'administration de la SA ENEDIS,
34 place des Corolles
92400 COURBEVOIE

Pour qui la copie du présent a été remise comme indiqué au Procès Verbal de Signification ci après annexé.

À LA DEMANDE DE :

Madame LOBÉ Annie domiciliée c/o SantéPublique-editions 20 avenue Stalingrad 94260 FRESNES

Elisant domicile en mon Etude

Pour rappel, je vous ai SIGNIFIE et vous ai remis copie

- D'une lettre en date du 14 octobre 2016 ayant pour objet « *Signification par voie d'huissier, valant mise en demeure, des cahiers de doléances des citoyens et des élus de la République française contre les compteurs « communicants » Linky, Gazpar et les compteurs à télérelève d'eau chaude et d'eau froide* »
- « D'un cahier de doléances des citoyens et des élus de la République française contre les compteurs « communicants » Linky, Gazpar et les compteurs à télérelève d'eau chaude et d'eau froide »
- D'un article rédigé par Annie Lobé le 5 décembre 2012 pour le site www.santepublique-editions.fr intitulé « *Vivre sans électricité et sans téléphone portable* »

Important

La lettre en date du 14 octobre 2016 ayant pour objet « *Signification par voie d'huissier, valant mise en demeure, des cahiers de doléances des citoyens et des élus de la République française contre les compteurs « communicants » Linky, Gazpar et les compteurs à télérelève d'eau chaude et d'eau froide* » contenait une omission à la page 3 concernant la date de signification à Monsieur GENET Roger, directeur de l'ANSES.

C'est pourquoi je vous signifie et vous remets copie de ladite lettre complétée en page 3 avec la date de signification.

A ce que vous n'en ignoriez.



26 rue du Docteur ROUX
BP 83
92704 COLOMBES CEDEX

Tél. : 01 42 42 66 35
Fax : 01 42 42 77 79

griffonclotilde@huissier-
colombes.com

Références bancaires :

CDC
Banque : 40031
Guichet : 00001
Compte : 0000350615C
Clé RIB : 63

Accepte le paiement par carte
bancaire (possible par téléphone)
IBAN :
FR62 4003 1000 0100 0035 0615 C63
BIC : CDC GFR PPXXX

ACTE
D'HUISSIER
DE
JUSTICE

PREMIERE EXPEDITION

REFERENCES A RAPPELER
MD:21009

COUT DE L'ACTE	
Emol.	26,40
SCT	7,67

H.T.	34,07
Tva 20%	6,81
Taxe	13,04
Timbres	1,89

T.T.C	55,81

REMISE A TIERS PRESENT A DOMICILE

Requérant : Madame Annie LOBÉ

Titre de l'acte signifié : une SIGNIFICATION DE LETTRE

Date de signification : 26 octobre 2016

Destinataire : Monsieur MONLOUBOU Pierre demeurant En sa qualité de président du Conseil d'administration de la SA ENEDIS, 34 place des Corolles 92400 COURBEVOIE

Circonstances rendant impossible la signification à personne :
✓ L'intéressé est absent.

L'acte a été délivré par Clerc assermenté, à Madame MORITZ Marion, assistante ainsi déclaré, rencontrée dans les lieux, qui a certifié le domicile et a accepté de recevoir l'enveloppe contenant copie de l'acte, enveloppe fermée ne comportant d'autres indications que d'un côté le nom et l'adresse du destinataire de l'acte et de l'autre le cachet de l'huissier apposé sur la fermeture du pli.

Un avis de passage daté avertissant le signifié de la remise de la copie en mentionnant la nature de l'acte, le nom du requérant ainsi que les indications relatives à la personne à laquelle la copie a été remise a été laissé ce jour au domicile.

La lettre prévue par l'article 658 du C.P.C. comportant les mêmes mentions que l'avis de passage et copie de l'acte de signification a été adressée dans le délai prévu par la loi.

Le présent acte est soumis à taxe fiscale et comporte 13 feuilles sur la copie.

Les mentions relatives à la signification sont visées par l'Huissier de Justice.

Maître WARET Benjamin

